# DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 23 MAI 2013

Délibération n° 2013.05.093

Attribution d'une subvention d'équipement à la Mission Locale

LE VINGT TROIS MAI DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 15 mai 2013

Secrétaire de séance : Michel BRONCY

### **Membres présents:**

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Michel BONNEFOND, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Victor KERRIGUY, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Zahra SEMANE, Patrick VAUD

#### Ont donné pouvoir :

Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Yves BRION à Françoise COUTANT, Madeleine LABIE à Gérard DESAPHY, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Frédéric SARDIN à Véronique MAUSSET, Dominique THUILLIER à Janine GUINANDIE

# Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Redwan LOUHMADI par Victor KERRIGUY, Philippe RICHARD par Michel BONNEFOND, Gilles VIGIER par Monique DALLAIS

#### Excusé(s):

Jean-François DAURE, Nadine GUILLET, Martine RIVOISY

#### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2013**

**DELIBERATION** N° 2013.05.093

POLITIQUES SOLIDAIRES Rapporteur : Monsieur le Président

#### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA MISSION LOCALE

En raison de l'inadaptation des locaux qu'elle occupe actuellement rue des Trois Notre Dame à Angoulême, la Mission Locale déménagera dans de nouveaux locaux rue du Père Wresinsky à l'été.

En effet, plus de 2 000 jeunes sont suivis à la Mission Locale chaque année. Cette nouvelle installation permettra d'accueillir les jeunes dans un espace plus respectueux de la confidentialité des entretiens, d'apporter de meilleures conditions d'écoute et de travail pour le personnel et d'offrir des services plus facilement accessibles.

La Mission Locale restera ainsi à proximité du Centre Information Jeunesse situé au Champ de Mars, de Pôle Emploi et des dessertes de transports en commun.

Pour être totalement opérationnels, les nouveaux locaux nécessitent des aménagements et de l'équipement mobilier et matériel. Ils devront aussi faire l'objet d'une signalétique afin de rendre visible la structure au public.

Afin de pourvoir à cet équipement, la Mission Locale a sollicité du GrandAngoulême une subvention d'investissement.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux, des associations concernées, ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial par ces évènements. Mmes Janine GUINANDIE, Françoise LAMANT, MM. Gérard DEZIER, André LAMY et Jean PATIE ne prennent pas part au débat et au vote.

Vu l'avis favorable de la commission politiques solidaires du 7 novembre 2012,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 7 mars 2013,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 14 mai 2013,

# Je vous propose donc :

**D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 40 000 € à la Mission Locale pour l'aménagement et l'équipement de ces nouveaux locaux.

**D'AUTORISER** Monsieur le président à signer la convention à venir.

**D'IMPUTER** les crédits au budget supplémentaire - chapitre 204 subvention d'équipement – sous rubrique 824.

# APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
29 mai 2013	29 mai 2013